

COMMUNE DE VAULX (Haute-Savoie)



**Note préparatoire du Conseil municipal
du 02 Juin 2023 à 20H00**

Ouverture du Conseil à 20h00

Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER

Absents excusés : Philippe HELF, Cécile FANTINI, Christophe BOCQUET, Murielle NAGEL, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Gil BENICHOU

Procurations : Philippe HELF à Isabelle VENDRASCO, Cécile FANTINI à Chantal MARCHAND, Christophe BOCQUET à Cédric VERNEY, Murielle NAGEL à Valérie FAVRE, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Emmanuel SERRIER, Gil BENICHOU à Christophe DOUARD

- Désignation d'un secrétaire de séance : Valérie FAVRE
- Ajout de 2 questions : Madame le Maire propose aux élus d'ajouter 2 questions à l'ordre du jour : recours BANCHET et Compost cantine : validées à l'unanimité
- Approbation du procès-verbal du 04 Mai 2023 : à l'unanimité
- Compte rendu des décisions prises par délégation
- Ordre du jour :

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Délibération 20230602_029
Retrait de délibération n°20230203_006**

Vu les articles L 240-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration, et notamment l'article L. 242-1,

Vu la délibération n° 20230203_006 du 03 février 2023 relative à la promesse unilatérale de vente à la société Généom,

Vu la délibération n°20220720_026 du 20 juillet 2022 relative au choix du promoteur pour le projet d'aménagement du centre du village,

Vu la délibération n°2023_DEL_069 de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en date du 24 avril 2023, relative au plan stratégique pour la préservation de la ressource et de la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, et notamment ses conséquences en matière d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme du territoire,

Vu la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite « Loi MOP » codifiée au Livre IV, Titre Ier du code de la commande publique,

Considérant que les délibérations n°20220720_026 du 20 juillet 2022, n° 20230203_006 du 03 février 2023 et la promesse unilatérale de vente signée le 9 février 2023 avec la société GENEOM a pour effet de confier à cette dernière le dépôt d'un permis de construire en vue de réaliser 1950 m² de surface de plancher, composé de : 10 logements libres et 4 logements en accession aidée, pour une surface de plancher d'environ 974 m² ; 6 logements locatifs sociaux labellisés HSS pour une surface de plancher de 350 m² ; locaux divers pour une surface de plancher d'environ 625 m², cheminement piétons, place de stationnement aériennes ; le tout conformément à la note d'information intitulée « note programmatique V2 » ;

Considérant que les délibérations n°20220720_026 du 20 juillet 2022, n° 20230203_006 du 03 Février 2023 et la promesse unilatérale de vente signée le 9 février 2023 avec la société GENEOM ont notamment pour effets de confier à cet opérateur économique une mission ne séparant pas les fonctions d'entrepreneur des travaux et celui de maître d'œuvre ;

Considérant qu'il y a donc ici méconnaissance des articles L 2411-1 et suivants du code de la commande publique et que cette violation conduit à l'illégalité de la délibération n° 20230203_006 du 03 février 2023 relative à la promesse unilatérale de vente à la société GENEOM ;

Considérant que cette illégalité impose le retrait de la délibération n° 20230203_006 du 03 février 2023 relative à la promesse unilatérale de vente à la société GENEOM,

Considérant au surplus que par une délibération n°2023_DEL_069 la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en date du 24 avril 2023 en approuvant son plan stratégique pour la préservation de la ressource et la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de son territoire prévient qu'elle émettra un avis négatif aux demandes d'autorisation d'urbanisme générant une consommation en eau potable supplémentaire qui lui seront soumises sur les secteurs identifiés en fortes contraintes

Considérant que la commune de VAULX est incluse dans le secteur à fortes contraintes identifié par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie ;

Considérant que le permis de construire que devait déposer la société GENEOM et qui constituait la cause de la délibération n° 20230203_006 du 03 Février 2023 relative à la promesse unilatérale de vente à la société GENEOM et de la promesse unilatérale de vente signée le 9 février 2023 ne pourra donc pas être obtenu et l'opération voulue ne pas être mise en œuvre ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de retirer la délibération n° 20230203_006 du 03 Février 2023 relative à la promesse unilatérale de vente à la société Généom

Point d'information sur le recours BANCHET

Madame le Maire informe les élus que la Cour Administrative d'appel de Lyon a rendu sa décision au sujet du contentieux BANCHET. La Cour considère que l'arrêté du 15 février 2019 n'est entaché d'aucune incompétence de son signataire (contrairement à ce qu'avait retenu le Tribunal administratif de GRENOBLE) elle retient en revanche, au fond, que la Commune n'était pas fondée à refuser le permis d'aménager sollicité. La Cour écarte l'ensemble des motifs de refus.

Par ailleurs la Cour n'annule pas le jugement du Tribunal administratif attaqué. En conséquence, le jugement conserve son plein effet et la Commune demeure enjointe de délivrer aux consorts BANCHET le permis d'aménager.

On peut déplorer également le fait que le Juge condamne la Commune à verser une somme de 1 500 € aux requérants au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative, condamnation qui s'ajoute donc à celle de 1 500 € prononcée par le Juge de première instance.

Les élus entendent difficilement ce jugement, en particulier l'incompétence de la commune reconnue par la Cour quant à la délivrance du permis d'aménager.

Aussi est-il décidé de poursuivre le parcours contentieux de ce dossier par un pourvoi en cassation. Madame le Maire prendra l'attache de l'avocate ayant défendu la commune.

B. INTERCOMMUNALITE

1) Point sur les différentes commissions

Commission déchets : compostage obligatoire des déchets alimentaires des restaurants scolaires – le choix 3 est validé par l'ensemble des élus

Commission transports : transmission d'informations et de données chiffrées sur les solutions alternatives au transport automobile (bus, voiture partagée)

Centre loisirs : 2 centres de loisirs seulement, demande croissante des familles, nécessité d'augmenter les capacités d'accueil. Sales, Massingy et Lornay sont candidats. Difficultés de recrutements très fortes + lourdeur administrative de gestion.

C. COMMISSIONS / GROUPES DE TRAVAIL / INFORMATIONS

2) Commission urbanisme et voirie

- Urbanisme :

Date de dépôt	Référence	Demandeur	Adresse demandeur		Situation	Parcelle	Objet
27/04/2023	PC 074 292 23 X 0001	LONGET Stéphane et Sophie	11 rue Monteil	74150 VAULX	11 rue Monteil	A 973	Construction d'un abri voiture + création d'un niveau de plancher (3 fenêtres de toit, ouverture en pignon) et terrasse accessible sur le pignon du garage existant
21/04/2023	DP 074 292 23 X 0014	REVILLARD-FAVRE Eve	6 passage du Boccage	74940 ANNECY-LE-VIEUX	72 rue de la Pièce	A 690	Division
21/04/2023	DP 074 292 23 X 0016	MARCHAL Roland	501 route de Saint-Eusèbe	74150 VAULX	501 route de Saint-Eusèbe	A 887	Construction piscine + local technique
28/04/2023	DP 074 292 23 X 0017	GAGNIERE Thierry	698 chemin du Creux	74150 MARCELA Z-ALBANAIS	553 route de Saint-Eusèbe	A 617 A 888 A 930p	Division en vue de construire
28/04/2023	PA 074 292 23 X 0001	GAGNIERE Thierry	698 chemin du Creux	74150 MARCELA Z-ALBANAIS	553 route de Saint-Eusèbe	A 617 A 888 A 930p	Projet d'aménagement : viabilisation de trois lots destinés à recevoir une habitation individuelle chacun, desservis par une voie interne avec aire de retournement
02/05/2023	DP 074 292 23 X 0018	FLET Pascal	182 chemin des Vignes	74150 VAULX	182 chemin des Vignes	D 736	Pose d'un brise soleil en aluminium
08/05/2023	DP 074 292 23 X 0019	POURNIK Vanessa	252 route du Miollasset	74150 VAULX	252 route du Miollasset	D 841	Installation d'une clôture en bois de 1mètre 80 de haut maximum et d'un portail électrique
10/05/2023	DP 074 292 23 X 0020	GAUCHE Christian	19 chemin de Panfery	74150 VAULX	19 chemin de Panfery	B 997	Installation d'une unité extérieure évaporateur sur l'arrière de l'habitation (côté nord) sur l'ancienne fosse wc derrière la haie végétale. Raccordement hydraulique en façade
12/05/2023	DP 074 292 23 X 0021	SERRET Ludovic	713 route de Saint-Eusèbe	74150 VAULX	713 route de Saint-Eusèbe	A 1235 A 1239	Création d'une couverture de terrasse de type brise soleil.

- Voirie : point sur les travaux passés, en cours et à venir
- 3) Commission Travaux – Aménagements**
- Réunion du 31 mai
- 4) Commission marché, services, culture et vie associative**
- Retour sur la cérémonie d'anniversaire du parachutage le 13 mai : 90 personnes présentes, logistique assez lourde
 - Retour sur le marché du 16 mai : nouveau traiteur
 - Prochain marché le 18 juin : buvette par la classe découverte, bibliothèque de St Eusèbe, atelier compostage, balade A Vaulx Sentiers à thème
 - Demandes de 3 P'tits Points : organisation centre aéré été 2023 et nuit sur place : ok pour tout
- 5) Groupe de travail « Communication »**
- Flyer marché, flyer « violence intrafamiliale », flyer de la marche thématique A Vaulx Sentiers
 - Vaulx'Infos de juillet
- 6) Groupe de travail « Agriculture – environnement »**
- Distribution des composteurs CCRTS 02 juin : entre 45 et 50 personnes
- 7) Informations du CCAS**
- Organisation de la cérémonie de la fête des mères : besoin de personnel
 - Demande d'Aurélié PAGNON KPMG pour le futur CIAS (Danielle Deplante)
- 8) Informations de l'Ecole**
- Demande de Madame la Directrice pour la peinture
 - Cantine – passage en self-service point d'avancement
 - Demande pour tri des jouets : ok mais pas dans 2 ans, et attention ce local n'est pas fermé à clé
 - Conseil d'école le 22 juin à 18h00

D. QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil le vendredi 07 juillet à 20h00
- Entretien avec Philippe GILLES (pose d'une plaque en mémoire de Stéphanie GILLES au cabinet médical)
- Livre des Jardins Secrets

Séance levée à 22h30

Signatures :

Valérie FAVRE, Secrétaire de séance	Isabelle VENDRASCO, Maire
	